

# RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



# CONTENU

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Présentation générale</b> .....	<b>3</b>
1.1. Territoire et la compétence .....	3
1.2. Modalités d'exploitation du service .....	4
<b>2. Evènements marquants de l'année</b> .....	<b>5</b>
2.1. Foyers témoins du défi zéro déchet .....	5
2.2. Caractérisations (collecte en porte à porte).....	6
2.3. Extension des consignes de tri à compter de Mars 2016.....	6
2.4. Modernisation du centre de tri pour le tri des films issus des emballages.....	7
2.5. Dotation en cuve réductrice des bacs Bio sur le territoire de l'Ex CC de Plouay .....	7
2.6. Élaboration de l'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte en prestation.....	8
2.7. Ouverture de l'extension de l'ISDND de Kermat le 1er mars 2016.....	9
2.8. Application de la redevance spéciale pour les bâtiments communaux .....	9
2.9. Evolution des tonnages et de la composition des déchets .....	10
<b>PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>12</b>
<b>1. Indicateurs de collecte</b> .....	<b>13</b>
1.1. Collectes de proximité.....	13
1.2. Déchèteries .....	18
1.3. Regroupement et transfert de déchets.....	21
<b>2. Indicateurs de traitement</b> .....	<b>22</b>
2.1. Filières de traitement .....	22
2.2. Installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération.....	25
<b>PARTIE 2 : LES INDICATEURS DE LA PREVENTION ET DE LA REDUCTION DES DECHETS</b> .....	<b>30</b>
<b>1. Lorient Agglomération Territoire zéro déchet zéro gaspillage</b> .....	<b>31</b>
<b>2. Actions 2016</b> .....	<b>31</b>
2.1. Actions diagnostic .....	31
2.2. Actions d'éco-consommation.....	32
2.3. Actions végétaux et biodéchets .....	32
2.4. Actions de sensibilisation .....	34
2.5. Actions exemplaires .....	36
2.6. Actions de réemploi .....	37
2.7. Actions de communication.....	38
<b>PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>39</b>
<b>1. Budget du service</b> .....	<b>40</b>
1.1. Section fonctionnement.....	41
1.2. Section investissement.....	45
<b>2. Présentation des coûts du service avec la Matrice des coûts</b> .....	<b>46</b>
2.1. Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National .....	46
2.2. Répartition des charges et des produits en 2016.....	47
2.3. Détail de la matrice 2016 .....	49

# SYNTHESE

---

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. TERRITOIRE ET LA COMPETENCE

Lorient Agglomération exerce la compétence prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur ses communes membres.

Lorient Agglomération compte 25 communes membres, et près de 206 836 habitants au 1er janvier 2014 (dernier recensement de l'INSEE pour l'année 2013), un chiffre qui reste stable en comparaison à la population légale de 2013 de 206 982 habitants.

Communes	Population légale 2014
Brandérian	1 454
Bubry	2 416
Calan	1 138
Caudan	6 879
Cléguer	3 402
Gâvres	719
Gestel	2 816
Groix	2 308
Guidel	11 462
Hennebont	15 954
Inguiniel	2 163
Inzinzac-Lochrist	6 575
Lanester	22 418
Languidic	7 788
Lanvaudan	790
Larmor-Plage	8 498
Locmiquélic	4 198
Lorient	59 296
Plœmeur	18 808
Plouay	5 570
Pont-Scorff	3 695
Port-Louis	2 717
Quéven	8 867
Quistinic	1 467
Riantec	5 438
<b>Total</b>	<b>206 836</b>



## 1.2. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

### 1.2.1. LA COLLECTE

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

#### UNE REGIE COMMUNAUTAIRE

##### Les collectes de proximité :

- **La collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec, soit 114 131 habitants (55,18 % de la population totale).
- **La collecte du verre et du papier** sur tout le territoire, sauf Lorient.
- **La collecte du papier des administrations** sur les communes de Caudan, Guidel, Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Queven.
- **La collecte des cartons des entreprises** dans les zones d'activité en bordure de la N165.
- **La collecte des encombrants sur Lanester et Gâvres.**

##### Les collectes en déchèterie :

- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, les mouvements des bennes de cartons et de tout venant de 10 déchèteries** est assuré par le personnel communautaire (déchèteries de Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord et Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec).
- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, le compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix.**

#### LES MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE

##### Les collectes de proximité :

Deux sociétés réalisent des collectes sur Lorient Agglomération :

- COVED assure :
  - ✓ **La collecte des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, et Quistinic, soit 13 544 habitants..**
  - ✓ **La collecte des cartons des professionnels sur les communes de Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, et Quistinic jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2015, puis la collecte des biodéchets des gros producteurs.**
  - ✓ **La collecte des biodéchets sur Plouay depuis le 14 mars 2016.**
- LORIS SERVICES assure :
  - ✓ **La collecte des biodéchets, emballages, et déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Brandérion, Cléguer, Gestel, Larmor-Plage, Lorient, et Pont-Scorff, soit 79 161 habitants.
  - ✓ **La collecte du verre et du papier sur Lorient.**
  - ✓ **La collecte des cartons du centre-ville de Lorient.**
  - ✓ **La collecte des encombrants sur Lorient et Larmor Plage.**

##### Les collectes en déchèteries :

La société COVED est prestataire de service sur l'ensemble des déchèteries du continent pour :

- la gestion du haut et bas de quai des déchèteries de Bubry et de Plouay,.
- le compactage de certains caissons de déchèteries, leur évacuation vers des sites de traitements dédiés et la location des bennes et bacs sur les autres déchèteries (10 sites) hors Groix.

## 1.2.2. LE TRAITEMENT

Lorient Agglomération est propriétaire des installations de traitement listées ci-dessous gérées en régie ou par des prestataires :

### LES INSTALLATIONS GERÉES EN RÉGIE

- La plateforme de compostage de Groix
- Le centre de transfert de Groix
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist

### LES INSTALLATIONS DE LORIENT AGGLOMERATION EXPLOITÉES PAR UN PRESTATAIRE

Le site d'ADAOZ sur la commune de Caudan est exploité par 2 exploitants :

- L'Unité de Traitement Biologique, exploitée par GEVAL
- Le Centre de tri, exploité par ECOTRI
- Le quai de transfert du verre, exploité par GEVAL
- Le bâtiment de transfert des encombrants, exploité par GEVAL

Sur la commune de Plouay, se trouve :

- Un silo de stockage du verre, prestation de chargement par JAFFREDO
- Une plateforme de stockage de déchets végétaux, exploitée par ECOSYS

## 2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 2.1. FOYERS TEMOINS DU DEFI ZERO DECHET

La collectivité accompagne des témoins sélectionnés pour évaluer leur production de déchets.

Les premiers temps, les témoins conservent leurs pratiques et mesurent leur production de déchets. Dans une deuxième période, les témoins continuent à mesurer leur production en appliquant des gestes de tri et de réduction de déchets sélectionnés dans une liste. En fin d'opération, les témoins deviennent des ambassadeurs de la prévention et du tri.

#### RESULTATS QUANTITATIFS

L'opération a montré une réduction globale de 32% des déchets collectés :

- - 63 % de déchets ménagers résiduels (DMR),
- - 1 % d'emballages (le démarrage de l'expérience correspondait avec la mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des 25 communes),
- + 7 % de biodéchets,
- - 58 % de papiers,
- - 22 % de verre.

#### RESULTATS QUALITATIFS :

- 70 candidatures, 30 foyers participants (59 adultes et 37 enfants de moins de 18 ans et 5 enfants en bas âge portant des couches),
- 1 abandon (remplacé par un autre foyer motivé),
- 14 communes sont représentées,
- 77 % des foyers en maison et 23 % en appartement,
- la quasi-totalité des foyers a conservé les gestes à l'issue de l'expérience,
- Forte mobilisation aux animations.

## 2.2. CARACTERISATIONS (COLLECTE EN PORTE A PORTE)

Les habitants du territoire de Lorient Agglomération sont collectés en porte à porte pour les DMR, les biodéchets et les emballages ménagers et en apport volontaire pour le verre et les papiers. Les déchets sont ensuite orientés vers les différentes filières de traitement et de recyclage.

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Les données servent ensuite à mettre en place les actions d'amélioration (optimisation des collectes, des traitements et de la communication) dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

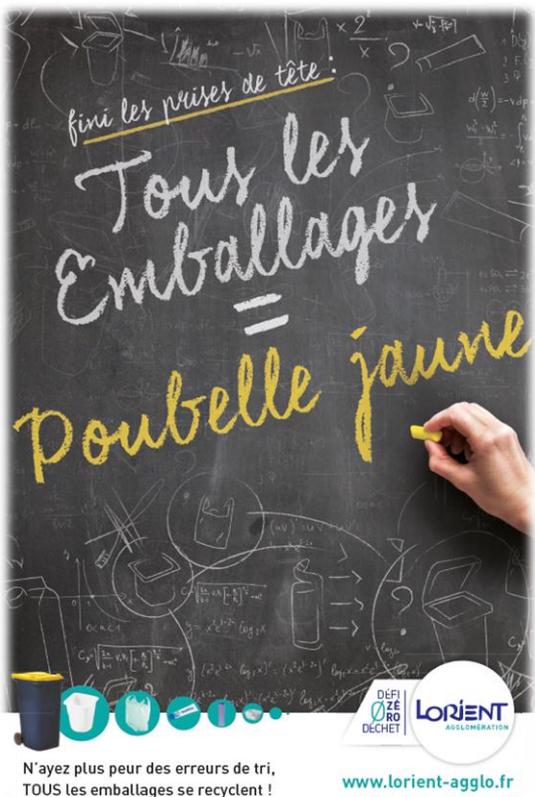
RATIO 2016 KG/AN/HAB	FERMENTESCIBLES	PAPIERS	CARTON PLASTIQUE METAUX	TEXTILES	VERRE
<b>NON CAPTES (RESTENT DANS LES DMR)</b>	52	19	52	6	11
<b>TRIES DANS LES BACS OU BORNES</b>	40	22	45	5	41
<b>% CAPTES</b>	<b>44 %</b>	<b>54 %</b>	<b>46 %</b>	<b>45 %</b>	<b>79 %</b>

**Fermentescibles, papiers, emballages et textiles : 50 % environ de chacun de ces flux ne sont pas encore captés (restent dans les DMR)**



## 2.3. EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A COMPTE DE MARS 2016

Souhaitant toujours valoriser le plus de matériaux et diminuer l'enfouissement des déchets non recyclés, Lorient Agglomération a participé, en 2012, à l'expérimentation menée par Eco-emballages au niveau national sur l'extension du tri à de nouveaux emballages plastiques (films, pots et barquettes...). Ces nouvelles consignes ont ainsi pu être expérimentées auprès de 75 000 usagers soit près de 40 % de la population de Lorient Agglomération.



Sur la période test, les emballages collectés ont augmenté de 18 %. Cette progression atteint même 24 % pour les emballages en plastique. La poubelle bleue a été allégée de 5 % car une partie de ces emballages en plastique étaient auparavant dans les DMR ; Les biodéchets profitent de ces nouveaux comportements de tri et progressent également.

Confortée par cette première expérience positive et afin d'harmoniser les pratiques de tri sur tout le territoire, Lorient Agglomération a donc décidé de généraliser cette nouvelle consigne de tri à l'ensemble des 25 communes dès mars 2016 en participant à la seconde vague d'appels à projets lancée par Eco-Emballages.

Les résultats de 2016 sont exceptionnels, + 9 % d'emballages soit 4 kg/an/hab. en plus.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Simplifier le geste de tri à tous les foyers.
- Recycler de nouvelles résines plastiques qui étaient auparavant non valorisées et enfouies.

## 2.4. MODERNISATION DU CENTRE DE TRI POUR LE TRI DES FILMS ISSUS DES EMBALLAGES

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, Lorient Agglomération a dû investir dans la modernisation de son centre de tri situé sur le site Adaoz à Caudan. Il a été automatisé pour augmenter sa capacité de traitement : installation de nouvelles machines de tri optique, création de nouveaux espaces de stockage, agrandissement des cabines de tri, réorganisation du travail des opérateurs.

En 2016, une 3ème machine de tri optique et un trieur balistique ont été installés pour améliorer le tri des films en plastique (séparation des films recyclables des non recyclables).

## 2.5. DOTATION EN CUVE REDUCTRICE DES BACS BIO SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CC DE PLOUAY

Après la fusion des 2 collectivités au 1er janvier 2014, Lorient agglomération a décidé d'étendre la collecte séparée des biodéchets sur les 6 communes de l'ex Communauté de Communes de la Région de Plouay, tout en optimisant le service proposé. La mise en place du nouveau service de tri des biodéchets au porte à porte est une opportunité pour optimiser le service et réduire la fréquence de collecte des DMR.

Cette nouvelle organisation a été proposée dans le cadre du renouvellement du contrat de collecte sur ce territoire, tout en étendant le périmètre du contrat à 3 autres communes voisines déjà desservies par une collecte de biodéchets en bacs « traditionnels ». Le prestataire a rationalisé les déplacements en utilisant des BOM bi-compartmentées.

Cette action a été réalisée en deux temps : une première phase, d'enquête et conteneurisation sur 1 800 foyers, dans le bourg de Plouay (près de 4 000 hab.) pour un démarrage au 14 mars 2016, suivi d'une deuxième phase d'enquête et conteneurisation en septembre 2016 sur l'ensemble de l'ex CC de Plouay, pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Augmenter la valorisation avec une collecte des biodéchets permettant de capter les « déchets de cuisines et de tables » uniquement, par l'utilisation de bacs à cuves réductrices pour limiter les apports de déchets végétaux,
- Optimiser le service par une réduction de la fréquence de collecte à tous les 15 jours pour les emballages et ordures ménagères résiduelles,
- Conteneuriser la collecte des emballages (auparavant en sacs),
- Optimiser les moyens matériels par l'utilisation de BOM bi-compartmentées, et limiter ainsi l'impact CO2,
- Sensibiliser aux enjeux du tri et de la prévention des déchets.



#### RESULTATS MESURES EN TONNE PAR SEMAINE

	TONNAGES DMR	TONNAGES EMB	TONNAGES BIO	TOTAL
Année de référence	43,0	9,1	1,5	53,6
Moyenne hebdomadaire	36,1	9,9	4,3	50,3
Évolution	+ 16 %	+ 9,3 %	+ 186,7 %	- 6,1 %

La mise en place de ce nouveau schéma de collecte a également permis de faire baisser globalement la production de déchets ménagers collectés en porte de - 6 %.

## 2.6. ÉLABORATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE EN PRESTATION

Les marchés de prestation de collecte, dont les titulaires sont les sociétés LORIS et COVED, arrivent à échéance le 31/12/2016. Un renouvellement de ces marchés est donc prévu à compter du 1er janvier 2017.

Le contrat concerne la collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers résiduels en porte à porte, ainsi que des prestations géographiquement plus restreintes tel que la collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Lorient et la collecte du verre sur la commune de Lorient.

#### LE PERIMETRE DE COLLECTE

- Lot 1 : lot urbain (uniquement Lorient et Larmor Plage),
- Lot 2 : lot rural (ex CC de Plouay + Pont-Scorff, Cléguer et Gestel),
- Lot 3 : collecte AV – collecte du verre sur la commune de Lorient,
- Reprise en régie de la collecte de Brandérion et de la collecte papier en apport volontaire sur Lorient.

## LES PRESTATIONS NOUVELLES DEMANDEES

- Pour le lot 1 : mise en place de critères de performance environnementale et possibilité d'optimisation des collectes de DMR par tranche.
- Pour le lot 2 : collecte des DMR et EMB tous les 15 jours et collecte des biodéchets hebdomadaire. Toutes les collectes sont conteneurisées et réalisées au porte à porte.

## 2.7. OUVERTURE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE KERMAT LE 1ER MARS 2016

Lancés en janvier 2015, les travaux d'extension de l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Kermat à Inzinac-Lochrist se sont achevés fin février 2016.

La finalisation de ce projet d'extension fait suite à la démarche de concertation engagée dès 2010 avec l'ensemble des acteurs qui sont parties prenantes sur le site : la commune d'Inzinac-Lochrist, les partenaires institutionnels, les associations de défense de l'environnement, les riverains et les agriculteurs exploitant les parcelles attenantes.

La mise en service des premières alvéoles de Kermat 3 a débuté en mars 2016. La fermeture définitive du site de Kermat 2 est intervenue en avril 2016.



*En mars 2016, les premiers déchets ont été déposés dans la première des 3 alvéoles de stockage réalisées.*

*En parallèle, les aménagements paysagers se poursuivent à l'intérieur et aux alentours du site.*

## 2.8. APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

De 2003 à 2014, la redevance spéciale applicable aux producteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers (issus des entreprises, commerces, administrations, etc.) a été instituée sur les 19 communes de Lorient Agglomération, pour une production de déchets supérieure à 3 m<sup>3</sup> semaine.

Sur les 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Plouay du Scorff au Blavet, la redevance spéciale s'appliquait aux producteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers (dont les services communaux) au 1er litre de production.

Suite à la délibération du 15 décembre 2015, la redevance spéciale est appliquée à partir de 3 m<sup>3</sup> pour les déchets issus des entreprises, commerces, administrations (etc...) et à partir du 1er litre pour les bâtiment publics communaux non soumis à la TEOM.

Cette disposition a eu comme vertu de diminuer d'environ 40 % le volume de Déchets Ménagers Résiduels destinés à être enfouis et d'augmenter d'autant le tri. Certains services ont mis en place de la prévention en évitant de produire des déchets en faisant du compostage (ex. fleurs du cimetière) ou en réemployant (gobelets réutilisables).



## 2.9. EVOLUTION DES TONNAGES ET DE LA COMPOSITION DES DECHETS

Le tableau présenté ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages collectés en 2015 et 2016.

TONNAGES LORIENT AGGLOMÉRATION	TOTAL	TOTAL	Evolution en %	Ratio par habitant (kg)
	2015	2016	2015-2016	2016
<b>D.M.R. (déchets ménagers résiduels)</b>	<b>38 207</b>	<b>36 240</b>	<b>- 5,1 %</b>	<b>175</b>
<b>Principales collectes sélectives</b>	<b>29 999</b>	<b>31 115</b>	<b>+ 3,7 %</b>	<b>150</b>
<i>Verre</i>	9 011	9 265	<b>+ 2,8 %</b>	45
<i>Biodéchets</i>	8 082	8 149	<b>+ 0,8 %</b>	39
<i>Emballages</i>	8 448	9 248	<b>+ 9,5 %</b>	45
<i>Papier</i>	4 458	4 453	<b>- 0,1 %</b>	22
<b>Principaux flux déposés en déchèteries</b>	<b>54 074</b>	<b>52 502</b>	<b>- 2,9 %</b>	<b>254</b>
<i>Déchets végétaux</i>	19 321	18 134	<b>- 6,1 %</b>	88
<i>Gravats</i>	15 581	15 594	<b>+ 0,1 %</b>	75
<i>Encombrants</i>	7 139	6 107	<b>- 14,5 %</b>	30
<i>Bois</i>	5 151	4 394	<b>- 14,7 %</b>	21
<i>Ferraille</i>	2 651	2 667	<b>+ 0,6 %</b>	13
<i>Carton</i>	1 239	1 227	<b>- 1,0 %</b>	6
<i>Déchets d'équipements électriques et électroniques</i>	1 480	1 925	<b>+ 30,1 %</b>	9
<i>Mobilier</i>	947	1 746	<b>+ 84,4 %</b>	8
<i>Déchets dangereux</i>	377	368	<b>+ 2,4 %</b>	2
<i>Recyclerie</i>	188	340	<b>+ 80,9 %</b>	2
<b>TONNAGES TOTAL</b>	<b>122 280</b>	<b>119 857</b>	<b>- 2,0 %</b>	<b>579</b>

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMS : déchets ménagers spéciaux, appelés aussi « DDS » déchets diffus spécifiques

En 2016, la quantité de déchets collectée sur le territoire de Lorient agglomération est de 119 857 tonnes/an (soit 579 kg/hab./an), dont 44 % proviennent des déchèteries (majoritairement des déchets verts et des gravats).

La production globale de déchets est en forte diminution - 2 %, soit près de 2 500 t/an (la baisse était de 1,4 % en 2015). A noter également la baisse de déchets ménagers résiduels collectés de plus de 1 900 tonnes par rapport à 2015.

Un habitant produit en 2016, 175 kg de déchets résiduels alors qu'il en produisait 45 kg de plus il y a dix ans (après 3 ans de collecte sélective).

Les tonnages de DMR diminuant de plus de 5% et les encombrants de plus de 14%, les quantités enfouies à Kermat seront encore en baisse en 2016.

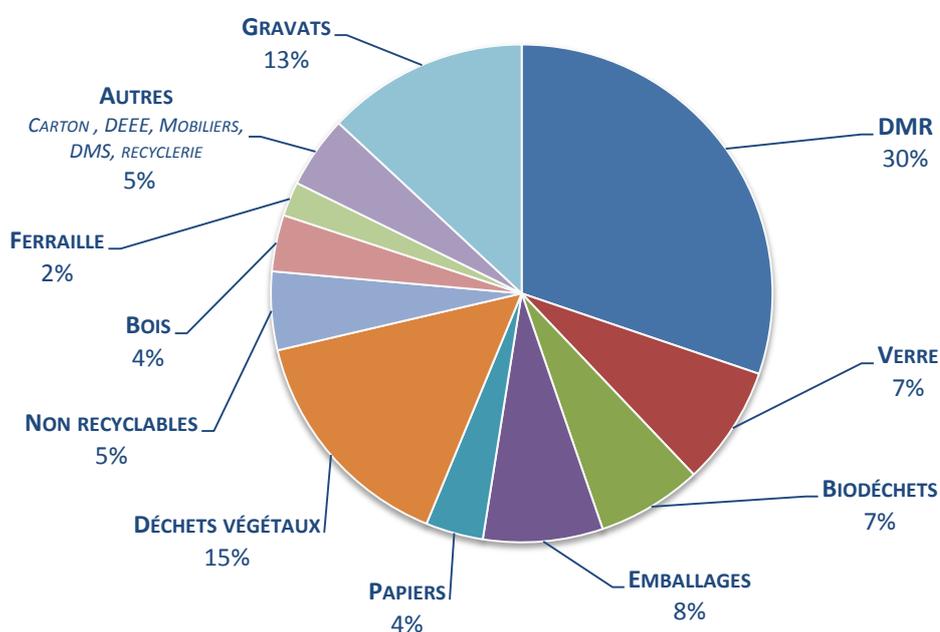
Les tonnages de collectes sélectives sont en augmentation de 3,7 %, du fait de la forte augmentation du tri des emballages. Avec 150 kg/hab./an, un usager de Lorient agglomération trie près de deux fois plus que la moyenne nationale.

Pour comparaison, au niveau national, la production moyenne est de 572 kg en 2015 (source SINOE, y compris déblais et gravats), à l'échelle de la Bretagne se sont 660 kg/an/hab en 2015 (source SINOE). Cette différence s'explique par une spécificité régionale et une quantité plus importante de végétaux collectés en Bretagne.

Les trois principaux déchets produits par un habitant du territoire sont :

- ✓ des déchets ménagers résiduels avec 175 kg/an/hab. en 2016, pour 206 kg en Morbihan en 2015 (source SINOE), 213 kg en Bretagne en 2015 (source SINOE) et 263 kg en France en 2015 (source SINOE)
- ✓ des déchets végétaux avec 88 kg/an/hab., pour 126 kg en Morbihan en 2014 (source Conseil Départemental), 172 kg en Bretagne en 2014 (source ORDB) et 60 kg en France en 2013 (source Ademe),
- ✓ des gravats avec 75 kg/an/hab. en 2016, pour 79 kg en Morbihan en 2015 (source SINOE), 213 kg en Bretagne en 2015 (source SINOE) et 263 kg en France en 2015 (source SINOE)

## RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS PAR HABITANT ET PAR AN SUR LE TERRITOIRE DE LORIENT AGGLOMÉRATION



# PARTIE 1

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

---

# 1. INDICATEURS DE COLLECTE

## 1.1. COLLECTES DE PROXIMITE

### 1.1.1. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

#### DECHETS CONCERNES

- **Les déchets ménagers résiduels (DMR) :** Débris de vaisselle, balayures, déchets hygiéniques non biodégradables, autres déchets synthétiques non recyclables.
- **Les emballages ménagers :** Cartons, cartonnettes, emballages acier/alu, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, ainsi que les pots, barquettes, les films et sacs plastiques
- **Les biodéchets :** déchets biodégradables de cuisines et de tables, restes de repas, épluchures, pelures, marc de café et filtres, essuie-mains, serviettes et nappes en papiers...

*Pour les communes de Lorient, Caudan et Inzinzac, une expérimentation a été menée en 2012 et 2013 sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques. Ainsi films, sacs plastiques, pots et barquettes peuvent rejoindre les autres emballages ménagers. Cette expérimentation a été généralisée en mars 2016 sur l'ensemble du territoire de Lorient agglomération.*

#### CONTENANTS

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri. Les outils de sensibilisation et de communication mis en œuvre seront plus adaptés à la problématique à régler.

Seules les adresses ne pouvant réellement stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

#### FREQUENCE DE COLLECTE

##### BIODECHETS

- 1 fois/sem.

##### EXCEPTIONS

- 2 fois/sem. pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines,...)

##### EMBALLAGES :

- 1 fois/sem. pour les communes de Bubry, Calan, Hennebont, Inguiniel, Lanester, Lanvaudan, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur, Quistinic
- 1 fois/sem pour Plouay jusque février 2016, puis 1 fois tous les 15 jours à partir de mars 2016
- 1 fois tous les 15 jours sur la commune de Plouay à partir de mars 2016

##### EXCEPTIONS

- 1 fois/sem. pour certains grands ensembles des communes collectées tous les 15 jours,
- 1 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et collectés normalement tous les 15 jours.

#### DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

- 2 fois/sem. sur le centre-ville de Lorient, les zones d'activités de Lorient, ainsi que sur les grands ensembles de Lorient,
- 1 fois/sem. partout ailleurs sauf Plouay
- 1 fois/sem pour Plouay jusque février 2016, puis 1 fois tous les 15 jours à partir de mars 2016

#### EXCEPTIONS :

- 2 à 3 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...),
- 2 fois/sem. pour certains collectifs.



Cohonner Hervé

#### TONNAGES

Sur 3 ans, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

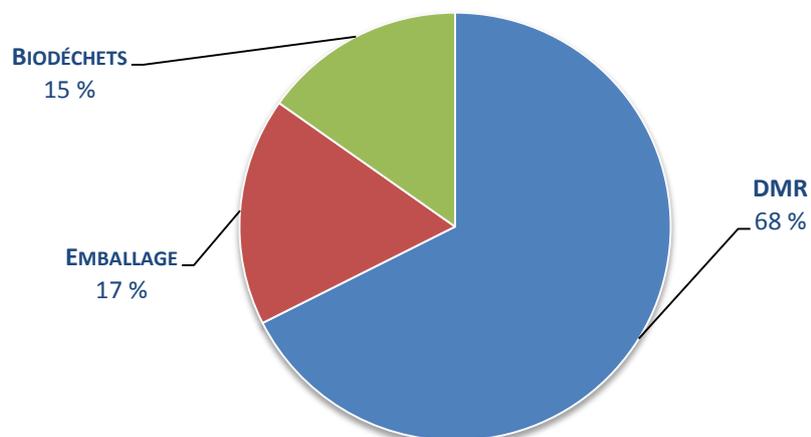
COLLECTES EN PORTE A PORTE LORIENT AGGLOMÉRATION	2014	2015	2016	Évolution 2015 - 2016	
				En %	En tonnes
<b>DMR</b>	<b>38 821</b>	<b>38 207</b>	<b>36 240</b>	<b>- 5,1%</b>	<b>- 1 967</b>
<b>Emballages</b>	<b>8 247</b>	<b>8 448</b>	<b>9 248</b>	<b>+ 9,5 %</b>	<b>+ 800</b>
<b>Biodéchets</b>	<b>8 008</b>	<b>8 082</b>	<b>8 149</b>	<b>+ 0,8 %</b>	<b>+ 67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 076</b>	<b>54 737</b>	<b>53 637</b>	<b>- 2 %</b>	<b>- 1 100</b>

Par rapport à 2015, les tonnages collectés en porte à porte sont globalement stables en 2016.

Il est cependant à noter une diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels, au profit des collectes sélectives. Ceci s'observe depuis plusieurs années.

Les DMR représentent encore 68 % des déchets collectés en porte à porte.

### RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE



## 1.1.2. LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

### TYPE DE DECHETS

- **Le verre** : Bouteilles, bocaux et pots en verre
- **Le papier** : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

### CONTENANTS

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire de 3 et 4 m<sup>3</sup> sont implantées sur le territoire de l'agglomération.

En 2016, l'ensemble de la signalétique de ces colonnes a été reprise afin d'améliorer la lisibilité des consignes de tri du verre et du papier. Tous les papiers se recyclent !



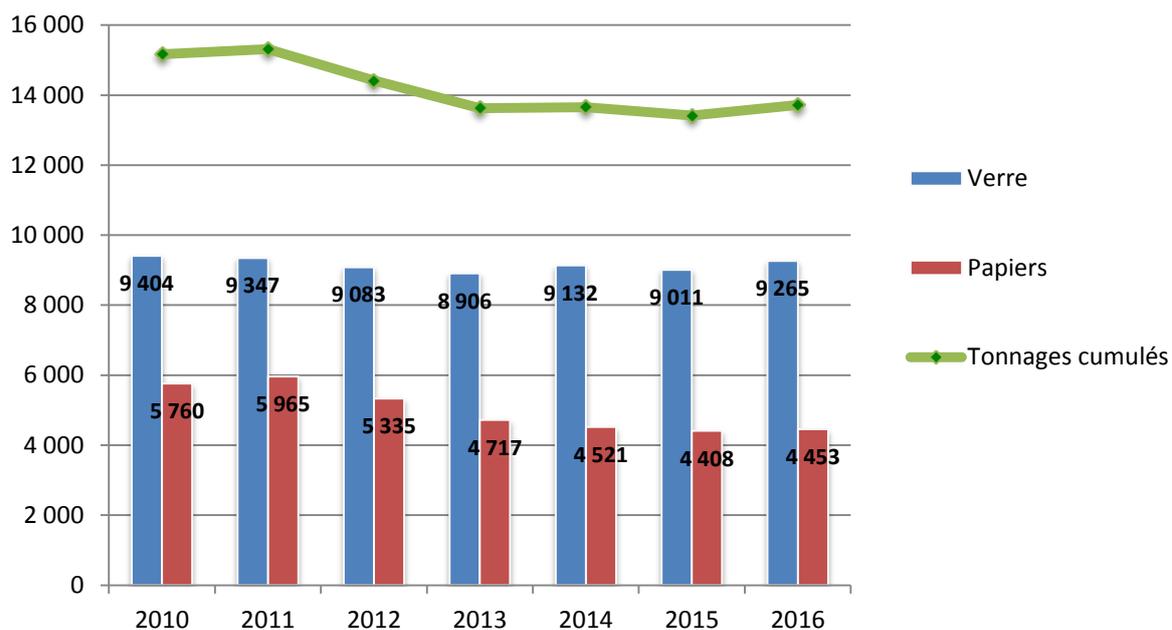
Lorient Agglomération

## TONNAGES

En 2016, 9 265 tonnes de verre et 4 453 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

- - 0,1 % pour le papier,
- + 2,82 % pour le verre.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE ET PAPIERS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

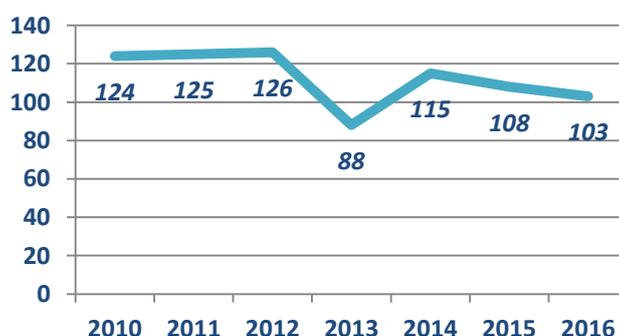


### 1.1.3. LES COLLECTES SPECIFIQUES

#### COLLECTES DE PAPIER DE BUREAU

Certaines mairies et les écoles bénéficient d'un service de collecte en porte à porte du papier de bureau. Cependant, les nouvelles demandes sont traitées par apport volontaire.

#### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS DE BUREAU



#### COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur appel des usagers. Les encombrants sont déposés la veille de la collecte en bordure de la voirie (1m<sup>3</sup> maximum par adresse).

Les communes de Lorient et de Larmor-Plage sont collectées en prestation (société LORIS), Lanester et Gâvres sont collectés en régie.

Les tonnages collectés en 2016 sont les suivants :

TYPE D'ENCOMBRANT	TONNAGES COLLECTES
Encombrants	549
Ferraille	47
DEEE	102
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>

#### COLLECTE DE DECHETS VERTS

Depuis Novembre 2013 sur Gâvres, en raison de l'arrêt de la collecte des déchets végétaux au porte à porte, les végétaux sont collectés en caisson, mis en place une fois par semaine par Lorient Agglomération. Ces déchets verts transitent ensuite par la déchèterie de Riantec, ou sont envoyés directement sur le site de VEOLIA à Pont Scorff pour être compostés.

#### COLLECTES DE CARTON

Deux modes de collecte co-existent :

- Collecte en conteneur ou au sol pour les commerces du centre-ville de Lorient,

- Collecte conteneurisée dans les entreprises situées en bordure de la N165 (principalement Lanester, Caudan et Queven),

En 2016, 344 tonnes de cartons ont été collectés sur Lorient Agglomération (378 en 2015).

## 1.2. DECHETERIES

Les déchèteries permettent aux habitants de Lorient Agglomération de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte.

### 1.2.1. LEUR LOCALISATION

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements répartis comme suit :

COMMUNE	ADRESSE
<b>Bubry</b>	Lann Vihan
<b>Caudan</b>	265 Rue Jacques Ange Gabriel - ZI de Lann Sévelin
<b>Cléguer</b>	Route de Caudan
<b>Groix</b>	Kerbus
<b>Guidel</b>	La Grande Saudraye - Route de Traoudec
<b>Hennebont</b>	Avenue Commandant Georges Hillion - Kerpotence
<b>Languidic</b>	ZA de Lanveur - Route de Kerlavarec
<b>Lorient Nord</b>	ZA de la Cardonnière
<b>Lorient Sud</b>	Port de pêche - Rue E. Marcesche
<b>Ploemeur</b>	Route de Larmor – ZA de Kerdroual
<b>Plouay</b>	ZI de Restavy
<b>Queven</b>	Route de Gestel
<b>Riantec</b>	ZA de Villemarion



Stéphane CUISSET



Stéphane CUISSET

Afin de prendre en compte les périodes d'affluence et de non affluence sur les déchèteries, une étude de fréquentation des sites a débutée en 2012 et a été finalisée en 2014. À la suite, des changements d'horaire ont été effectués au cours de l'année 2015 ; Ils se sont poursuivis en 2016 avec sur la période du 1er avril au 31 octobre, l'ouverture:

- le mardi de la déchèterie de Riantec
- le dimanche matin de 9h30 à 12h30 de trois déchèteries : Caudan, Ploemeur et Keryado.

## 1.2.2. LES DECHETS ADMIS EN DECHETERIE

Les déchets collectés en porte à porte ne sont pas acceptés en déchèterie (biodéchets, emballages et déchets ménagers résiduels).

Les déchèteries de Lorient Port et Hennebont proposent un tri supplémentaire en 2016, avec la mise en place de 2 bennes supplémentaires de mobiliers usagés (Eco Mobilier).



### LES DECHETS ADMIS EN DECHETERIE

	Déchets verts	Gravats	Bois	Tout venant	Ferraille	Cartons	Textile	Papier	Verre	DEEE *	Autres **	Mobilier
Bubry	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Caudan	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cléguer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Groix	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
Guidel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Hennebont	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Languidic	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lorient Nord	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lorient Sud	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ploemeur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Plouay	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Quéven	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Riantec	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

\*\* Autres : Déchets Dangereux, Piles, Batteries, Lampes, Huiles, etc.)

Après concertation avec ECODDS suite à des non-conformités sur l'ensemble des déchèteries du territoire, Lorient agglomération a proposé un plan de mesures correctives afin d'obtenir la mise en service de la filière sur toutes les déchèteries. Cela a démarré courant février 2016, ce plan comprenait entre autres :

- un contrôle par des suivis de terrains réguliers de la part des encadrants.
- La mise en place de nouvelles armoires DDS en mars 2016.

### 1.2.3. LES TONNAGES RECEPTIONNES

En 2016, 52 502 tonnes de déchets ont été collectés sur les treize déchèteries du territoire (près de 1500 tonnes de moins que l'an passé), soit 44 % du tonnage total collecté sur Lorient Agglomération.

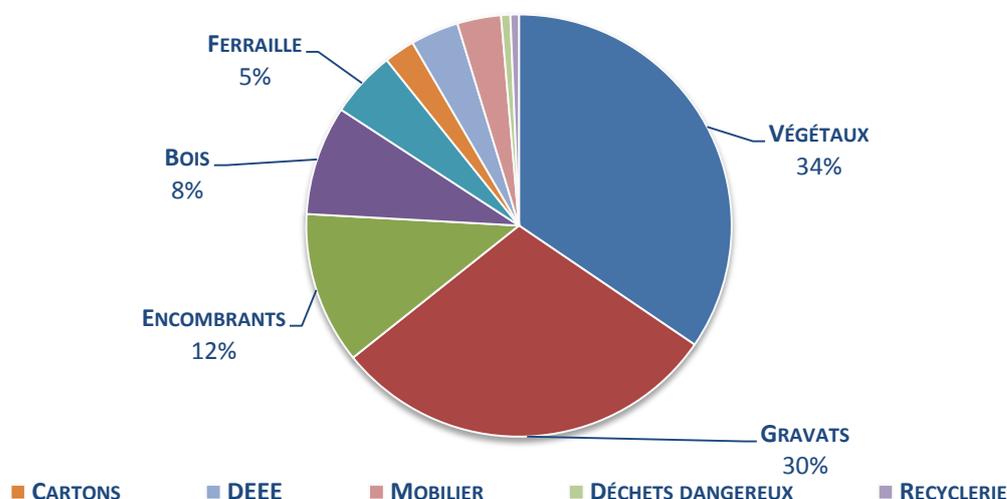
À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités sur place).

Les tonnages collectés se décomposent comme suit :

FLUX	2015	2016
Végétaux	19 321	18 134
Gravats	15 581	15 594
Encombrants	7 139	6 107
Bois	5 151	4 394
Ferraille	2 651	2 667
Cartons	1 239	1 227
DEEE	1 480	1 925
Mobilier	947	1 746
Déchets dangereux	377	368
Recyclerie	188	340
<b>TOTAL</b>	<b>54 075</b>	<b>52 502</b>

Les apports les plus importants sont les végétaux (34%), les gravats (30%), les encombrants (12%) et le bois (8%).

#### RÉPARTITION DES FLUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES



L'année 2016 montre une hausse des apports de Mobilier de 84 % grâce au déploiement de bennes de récupération supplémentaires sur les déchèteries du territoire.

De même, les apports de biens destinés à la recyclerie (ouverte mi 2015) ont augmenté de 81%.

De fait, nous constatons un transfert des Encombrants et du bois vers ces nouvelles filières, qui accusent une baisse de 15 % des tonnages.

## 1.3. REGROUPEMENT ET TRANSFERT DE DECHETS

### 1.3.1. LE TRANSFERT DES DECHETS DE L'ILE DE GROIX VERS LE CONTINENT

La majorité des déchets collectés est rapatriée sur le continent avant de rejoindre les sites de traitement dédiés.

Les biodéchets issus des collectes en porte à porte, ainsi que les végétaux et les gravats issus des apports en déchèterie, sont traités sur le site de Kerbus.

#### LES EMBALLAGES ET LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels (DMR) et les emballages collectés séparément sont acheminés jusqu'à la station de transfert, située sur le site de Kerbus (à côté de la déchèterie). Cette installation permet de compacter les DMR et les emballages dans des caissons étanches (30m<sup>3</sup> pour les emballages, 20 m<sup>3</sup> pour les DMR).

Ces caissons sont ensuite évacués vers le continent par les bateaux de la Compagnie Océane.

En 2016, 38 caissons d'emballages et 81 caissons de DMR ont été envoyés sur le continent et réceptionnés à ADAOZ.

À noter que la part des déchets recyclables a augmenté en comparaison à 2015, + 31 % de caissons d'emballages contre une baisse de 11 % des caissons de DMR.

#### LES AUTRES DECHETS

Les caissons de déchèterie (hormis les gravats), les caissons de verre et de papier sont évacués sur le continent vers des sites dédiés pour leur traitement. 236 caissons ont été évacués vers le continent par bateau sur l'année 2016, contre 164 caissons en 2015.

Les déchets dangereux transitent également par bateau vers le continent, dans des caisses.

26 caisses ont été évacuées en 2016, soit une baisse de 40 caisses de 0,5 m<sup>3</sup> chacune. Cette forte baisse s'explique par la prise en charge d'une partie des DMS par l'éco-organisme EcoDDS.

### 1.3.2. LE REGROUPEMENT DU VERRE AVANT TRANSFERT

Les collectes de verre sont vidées quotidiennement sur deux points :

- Dans une fosse couverte à ADAOZ (Caudan),
- Dans des silos, au sol, sur le pôle environnemental de Plouay.

Sur ces deux sites, un prestataire se charge de l'évacuation du verre (chargement des camions pour le transport chez le repreneur choisi).

En 2016, 7 624 tonnes de verre ont transité par la fosse à verre de Caudan et 1 650 tonnes par le silo à verre de Plouay.

### 1.3.3. LE REGROUPEMENT DES CARTONS AVANT TRANSFERT

Les cartons collectés sur les déchèteries, ainsi que les cartons collectés dans le centre-ville de Lorient et les zones d'activités, sont vidés sur le centre de tri à ADAOZ. Ils sont compactés pour être mis en balle, avant d'être expédiés chez un repreneur, à savoir EUROPAC (76).

En 2016, 1 571 tonnes de cartons ont été mis en balles par le centre de tri de Caudan.

## 2. INDICATEURS DE TRAITEMENT

### 2.1. FILIERES DE TRAITEMENT

#### 2.1.1. LE TRI ET LE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

Les emballages, les cartons, et le papier qui font l'objet de collecte de proximité sur les 25 communes sont envoyés sur le Centre de tri de Lorient Agglomération situé à Caudan.

Les emballages, mis en balles, et le papier en vrac partent par semi-remorques vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2016
Acier	Guyot Environnement
Alu	RECOVCO
Briques alimentaire	SUEZ
Bouteilles plastique	Valorplast
Papier	SUEZ - Cellulose de la Loire
Cartons / cartonnettes	SUEZ - EUROPAC



## 2.1.2. LES FILIERES DE TRAITEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

La moitié des déchets collectés sur le territoire, sont intégralement traités dans des installations appartenant à la collectivité :

### LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique (avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist).

### LES BIODECHETS

- Les biodéchets du continent sont vidés sur une plate forme de l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par compostage.
- Les biodéchets de Groix sont compostés sur la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les composts obtenus sont ensuite valorisés en agriculture.

### LES VEGETAUX DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Tout comme les biodéchets collectés sur l'île, les végétaux sont compostés sur la plate-forme de compostage de Groix.

### LES GRAVATS DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Les gravats déposés par les groisillons sont stockés sur le site de Kerbus.

### LES ENCOMBRANTS ET LES DAE (DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES)

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Les ferrailles et le bois sont triés. Les encombrants restants sont envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

### 2.1.3. LES FILIERES EXTERNES DE TRAITEMENT

Lorient Agglomération ne traite pas l'ensemble de ses déchets sur des unités lui appartenant :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2016
<b>Végétaux</b>	- Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff - Plate-forme de compostage – ECOSYS Plouay
<b>Ferrailles</b>	- Plateforme GDE à Lorient - Guyot Environnement, Kervignac
<b>Gravats</b>	- Ets GUEGAN à Languidic - Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur
<b>DDS</b> (Déchets Diffus Spécifiques)	- Filière partiellement mise en place par l'éco-organisme ECODDS - Pour tous les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) non pris en charge par l'éco-organisme : ✓ Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande ✓ Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (Rolland Technologie Environnement)
<b>Bois</b>	- Recycleurs Bretons, Caudan - Guyot Environnement, Kervignac - VEOLIA, Pont Scorff
<b>Verre</b>	- St Gobain Emballages

### 2.1.4. LES FILIERES PRISES EN CHARGE PAR LES ECO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets.

Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

Ainsi, plusieurs types de déchets collectés par Lorient Agglomération en déchèteries sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme :

FLUX	FILIERES AU 31/12/2016
<b>DMS</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme ECODDS (CHIMIREC)
<b>Piles et accumulateurs</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme COREPILE
<b>DEEE</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOSYSTEMES (VEOLIA et RETRILOG)
<b>Lampes et Néons</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme RECYLUM
<b>Textile</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOTLC (Retritex, Pontivy)
<b>Mobilier</b>	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOMOBILIER (SUEZ)

## 2.2. INSTALLATIONS DE PRE-TRAITEMENT ET DE TRAITEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

### 2.2.1. LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Le centre de tri accueille les déchets issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan. L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services – durée du contrat : 6 ans).

En 2016, 16 310 tonnes d'emballages, de papiers et de cartons sont arrivés sur le centre de tri (apports Lorient Agglomération et CCBBO). Soit une hausse de 4,67 % par rapport à 2015.

FLUX	2015		2016		ÉVOLUTION 2015-2016
	TONNES	PART	TONNES	PART	
<b>Emballages</b>	9 037	60 %	9 853	60 %	8,28 %
<b>Papier</b>	4 976	30 %	4 886	30 %	- 1,84 %
<b>Carton</b>	1 569	10 %	1 571	10 %	+ 0,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 582</b>	<b>100 %</b>	<b>16 310</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 4,46 %</b>

Le bilan de production du centre de tri de Lorient Agglomération est le suivant pour l'année 2016 :

FLUX	TONNAGE 2015	TONNAGE 2016	ÉVOLUTION 2015-2016
<b>Papier</b>	5 406	4 728	- 14,3 %
<b>Carton</b>	5 143	5 477	+ 6,1 %
<b>Refus de tri</b>	2 256	2 679	+ 15,8 %
<b>Plastique</b>	1 732	1 879	+ 7,8 %
<b>Acier</b>	502	501	- 0,2 %
<b>Briques alimentaires</b>	265	282	+ 6,0 %
<b>Aluminium</b>	55	59	+ 6,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 359</b>	<b>15 605</b>	<b>+ 1,6 %</b>

Les flux sortants les plus importants sont le papier et le carton. A noter qu'hormis les refus de tri, qui sont enfouis à l'ISDND de Kermat, tous les autres flux font l'objet d'une valorisation matière.

## 2.2.2. L'UNITE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

L'UTB traite distinctement deux flux de déchets ménagers et assimilés :

### LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS TRAITES PAR STABILISATION BIOLOGIQUE AVANT STOCKAGE AU CENTRE DE KERMAT

Les déchets sont vidés dans une fosse de 1 500 m<sup>3</sup>. Ils passent ensuite dans un broyeur lent avant d'être stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcées. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation ; 428 tonnes de ferraille ont été ainsi extraites.

En 2016, 36 240 tonnes de déchets ménagers résiduels sont arrivées à l'UTB et, après stabilisation et déferrailage, 23 326 tonnes ont été évacuées vers l'ISDND de Kermat.

### LES BIODECHETS TRAITES PAR COMPOSTAGE ET VALORISES EN AGRICULTURE

Les biodéchets sont vidés sur une zone de réception de 200 m<sup>2</sup>. Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (2 683 tonnes), ils rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 semaines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.

8 149 tonnes de biodéchets ont été reçues en 2016. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR. Le tonnage annuel de biodéchets est en hausse de 67 tonnes par rapport à 2015.

Au total, 3 288 tonnes de compost ont été produites puis commercialisées localement (20 km autour du l'UTB). La commercialisation est à la charge du prestataire. Celui-ci sous traite la commercialisation à la coopérative Triskalia.

Le refus de criblage s'élève à 1 074 tonnes, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

## 2.2.3. LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE GROIX

Deux composts sont réalisés sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

### LE COMPOSTAGE DE BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

### LE COMPOSTAGE DES VEGETAUX DE LA DECHETERIE

Les végétaux sont broyés deux fois par an et déposés en andain. Ces andains sont retournés trois fois dans l'année avant d'être tamisés.

## 2.2.4. L'INSTALLATION DE TRANSIT DES DECHETS DE GROIX

Ci-dessous une vue aérienne du site de Kerbus à Groix regroupant les différentes installations :

SITE DE KERBUS - GROIX

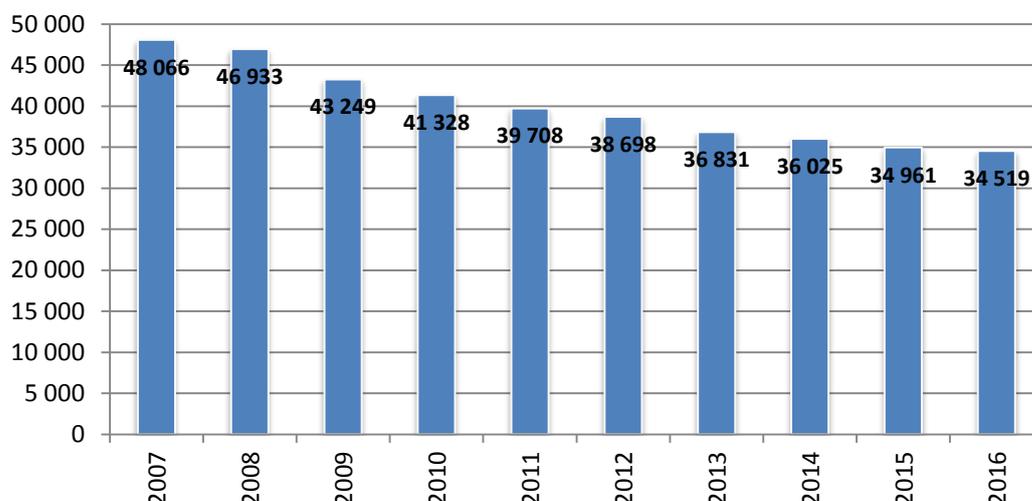


## 2.2.5. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE KERMAT

Seuls sont acceptés sur Kermat les déchets dits « ultimes » :

- Déchets ménagers résiduels préalablement stabilisés,
- Encombrants (encombrants de déchèterie, encombrants collectés sur les communes de Lorient, Gavres, Larmor Plage et Lanester, DAE apportés à Caudan),
- Refus de tri des emballages,
- Refus de criblage des biodéchets.

## TONNAGES ENFOUIS À L'ISDND DE KERMAT

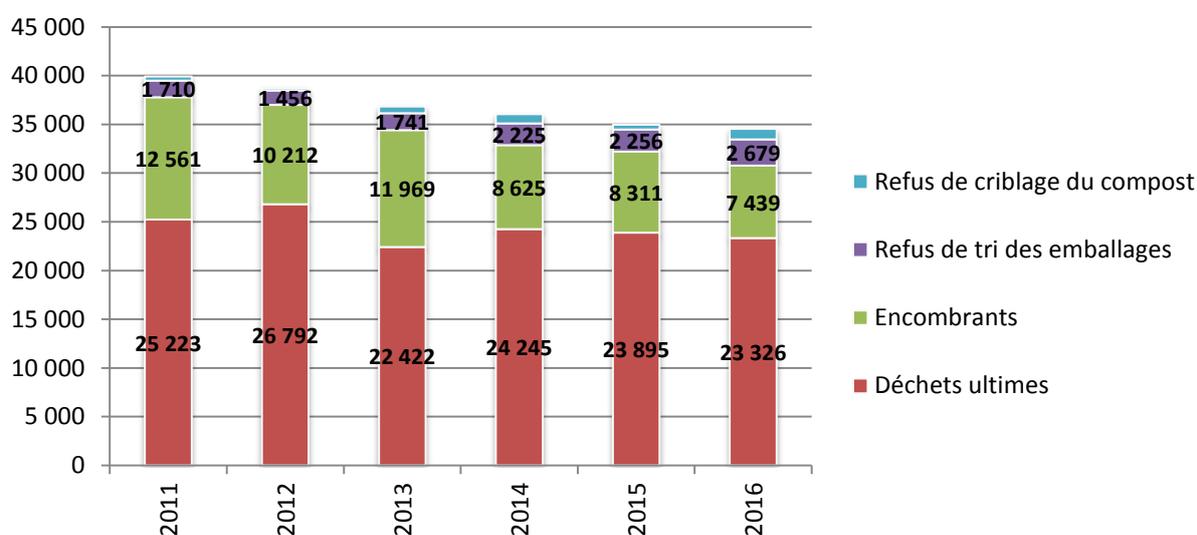


En 2016, 34 519 tonnes ont été enfouies soit une baisse de 1,3 % par rapport à l'an passé.

La diminution des tonnages en entrée de Kermat provient :

- De la diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels collectés, du fait notamment de la bonne participation des usagers au tri des déchets
- De l'optimisation du procédé de stabilisation sur l'Unité de Traitement Biologique de Caudan qui permet de réduire la fraction matière organique encore présente dans les déchets ménagers résiduels (perte massique de 36,5 % en 2016).
- Du déploiement progressif de la filière ECO MOBILIER et de la mise en place des « points réemploi » sur les déchèteries permettant une diminution des tonnages d'encombrants

## RÉPARTITION DES DÉCHETS ENTRANTS À L'ISDND DE KERMAT



-En 2016, 68% des déchets entrants sur l'ISDND de Kermat sont des déchets ultimes stabilisés ; ces tonnages de déchets ultimes stabilisés (DUS) sont en diminution (- 2,4 %).

-Les encombrants représentent 22 % des apports. Ils sont en recul en 2016 (- 11,7 %) du fait de la mise en place de nouvelles filières :

- Lesmobilier, géré par l'éco-organisme Eco-mobilier.  
*Pour rappel, Ecomobilier a pris en charge 1 746 tonnes de mobilier sur 4 déchèteries (947 tonnes en 2015)*
- Le réemploi (340 tonnes collectées en 2016)

-Les refus de tri des emballages sont en augmentation (+ 15,8 %) et ce depuis 2012, année de lancement de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri. Cette augmentation peut s'expliquer par la hausse des refus de tri considérés comme « ambigus », c'est-à-dire, les emballages plastiques pris en compte dans l'extension des consignes de tri, mais qui ne possèdent pas pour le moment de filière de recyclage dédié.

# **PARTIE 2**

## **LES INDICATEURS DE LA PREVENTION ET DE LA REDUCTION DES DECHETS**

---

# 1. LORIENT AGGLOMERATION TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE



Lorient Agglomération a été labellisée « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » à la suite du premier Appel à projet de l'Ademe / ministère de l'Environnement. Un programme ambitieux d'actions de prévention des déchets a été élaboré, prolongeant celui développé depuis les 5 dernières années dans le cadre du Programme Local de Prévention. Une nouvelle dynamique est lancée sur la gestion et la prévention des déchets avec des objectifs de réduction des déchets et d'amélioration des performances de tri et de traitement.

Les actions de préventions ont été classées suivant le flux impacté et la cible des actions :

- La prévention des déchets des ménages :
  - ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - ✓ Promouvoir les comportements eco-responsables
  - ✓ Poursuivre et renforcer la réduction des déchets verts
  - ✓ Favoriser le compostage de proximité
  - ✓ Sensibiliser le grand public aux enjeux de prévention
- La prévention des déchets des administrations
- La prévention des déchets des entreprises, du BTP et du monde agricole
- La valorisation et la mise en place de filières de réemploi et de réparation des biens de consommation

L'équipe de coordination des actions de la prévention des déchets a été renforcée à partir de septembre 2015 par un poste à temps plein. Elle est constituée de 2 postes de coordination et de 8 agents suivi de la qualité et de la prévention des déchets.

## 2. ACTIONS 2016

### 2.1. ACTIONS DIAGNOSTIC

#### 2.1.1. REALISER DES ENQUETES D'OPINION

Afin de mesurer l'impact des actions sur le niveau d'information de la population et le degré d'intégration des gestes de prévention et de tri, la collectivité a réalisé une enquête téléphonique au démarrage du dispositif ZDZG sur un échantillon de 1 320 appels.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Connaître le niveau de pratique de différents gestes de prévention et de tri des déchets au démarrage du dispositif TZDZG,
- Repérer les gestes de prévention et de tri les moins pratiqués,
- Mesurer l'évolution des pratiques à l'issue du dispositif,
- Recenser les guides existants et distribués sur le territoire et ceux présentant un intérêt mais non diffusés (guide des manifestations, guide du réemploi...).

### 2.1.2. OPERATIONS FOYERS TEMOINS

Lorient Agglomération a proposé à des familles de son territoire de les accompagner pour réduire leur production de déchets sur une année et mesurer avec elles la réduction. Des visites d'unités de traitement, nombreux ateliers et des temps d'échanges ont été proposés.

Cet accompagnement a été réalisé sur l'année 2016, plus de détails en page 5 du rapport annuel « *Partie 1 - 2. Evénements marquants de l'année - 2.1. Foyers témoins du défi zéro déchet* »

## 2.2. ACTIONS D'ECO-CONSOMMATION

### 2.2.1. DEPLOYER LE DISPOSITIF « STOP PUB »

Environ 27 % des boîtes à lettre de l'agglomération sont équipées en dispositifs pour refuser les publicités. En 2016, l'évolution de l'équipement en stop pub des boîtes à lettre est en hausse, avec près de 31 % de Stop Pub apposé sur les boîtes à lettre.



Le suivi des foyers témoins du territoire a permis de préciser les chiffres d'évitement par l'apposition d'un stop-pub. Chaque boîte à lettre reçoit en moyenne 4 kg par mois de prospectus (4,7 kg chez les étudiants qui habitent en ville !). L'évitement est donc estimé à 1607 tonnes en 2016 pour les foyers équipés d'un stop-pub.

### 2.2.2. DEVELOPPER L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Lorient agglomération continue à promouvoir l'usage des couches lavables notamment par le biais d'ateliers d'information et le dispositif d'aide financière.

L'aide à l'achat de couches lavable a bénéficié à 20 familles. L'opération foyers témoins était également l'occasion de promouvoir l'usage des couches lavables. Trois familles se sont lancées dans l'aventure. Un lot de couches leur a été mis à disposition pour l'expérimentation.

Une vidéo a été réalisée pour valoriser les différentes actions de réduction déchets, dans laquelle l'utilisation des couches lavables est déclinée.



## 2.3. ACTIONS VEGETAUX ET BIODECHETS

### 2.3.1. PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL ET PAUVRE EN DECHETS

Lorient Agglomération s'est engagée auprès du syndicat du Scorff dans le développement de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » sur l'ensemble de l'agglomération. Ce dispositif permet l'accompagnement des magasins volontaires dans la transmission d'information au public de techniques de jardinage au naturel et pauvre en déchets.

En 2016, 10 vendeurs de jardineries ont été formés sur l'accompagnement des clients à de nouvelles pratiques permettant de vendre des « alternatives » aux pesticides (visualiser les auxiliaires, réaliser un potager en carré en tenant compte des interactions entre les plantes, évaluer le pH d'un sol pour adapter les végétaux...).

Les enquêtes quantitatives indiquent une réduction des linéaires de vente de produits phytosanitaires depuis la mise en place de la charte.

### 2.3.2. REALISER DES OPERATIONS DE BROYAGE DANS LES QUARTIERS ET DISTRIBUTION DE COMPOST

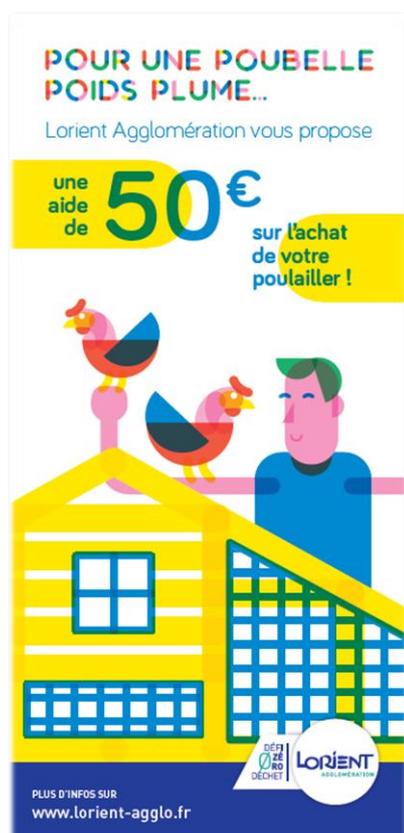
Le broyage permet de réutiliser les végétaux pour alimenter un composteur ou pailler son jardin.

Le broyage dans les communes est basé sur une approche de proximité territoriale, en limitant les déplacements en voiture. Elle concourt également à nourrir la dynamique de quartier (fréquentation du lieu pendant les journées de broyage, entre-aide entre voisins...).

6 communes ont signé la convention de « prêt du broyeur ». Les services communaux peuvent ainsi l'emprunter pour leurs travaux mais ils doivent également réaliser, pour les habitants de la commune, 1 journée de sensibilisation/broyage pour 5 jours d'emprunt. De plus, l'agglomération a organisé 9 animations avec les communes ou des associations pour promouvoir le broyage. Ce qui porte à 11 le nombre de communes dans lesquelles une sensibilisation a été réalisée sur la thématique de la gestion de proximité des biodéchets.

L'ensemble de ces actions a permis de broyer 127m3 de végétaux venant des particuliers.

### 2.3.3. SOUTENIR L'ACQUISITION DE POULAILLERS



L'agglomération ne souhaite pas offrir des poules comme des instruments de réduction des déchets. Le soutien à leur accueil se fera sous forme d'une aide à l'achat d'un poulailler.

L'opération a débuté par le biais de l'opération foyers témoins. 7 familles ont bénéficié d'une demi-journée d'information pour prendre soin des poules réalisée par l'association Eau et Rivières de Bretagne. Chaque famille a reçu un poulailler. L'évitement de production de déchet mesuré s'élève à 55kg/an/foyer. Ce chiffre est très inférieur à celui indiqué par l'ADEME (150kg/an). L'explication tient certainement au fait que nous avons mesuré l'évitement de déchets sur des foyers qui ne font pas qu'avoir des poules, mais compostent, cuisinent leurs restes etc...

La délibération concernant le soutien financier à l'achat de poulailler a été prise le 28/06/16. Un agent de l'agglomération a pris contact avec l'ensemble des magasins de jardinage, de bricolage, les animaleries et les vendeurs de poules du territoire pour faire connaître le dispositif. Au dernier trimestre 2016, les flyers réalisés pour la promotion de cette aide ont été déposés auprès des magasins et professionnels concernés ainsi qu'auprès des mairies.

### 2.3.4. SOUTENIR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Lorient Agglomération a mis en place une régie de recette pour la « mise à disposition » de composteurs auprès des habitants de l'agglomération. Ces composteurs sont au prix de 15 € (prix d'achat pour la collectivité 60 €). En 2016, 510 composteurs ont été vendus lors de 19 campagnes d'information sur le compostage/jardinage alternatif.

De septembre 2015 à septembre 2016, 9 établissements scolaires, 4 associations de jardiniers et 1 centre de loisirs ont bénéficié de composteurs 300 litres et d'une formation spécifique. Les 10 établissements équipés d'un composteur les années précédentes sont également suivis (appels téléphoniques + 2 visites par an).

### 2.3.5. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE DE PROXIMITE



Lorient Agglomération accompagne depuis 2015 la mise en place et le suivi d'un pavillon de compostage dans le quartier de Kérihouais à Hennebont. L'action consiste à initier le compostage en pied d'immeuble en lien avec l'association « L'Oasis de Kérihouais » qui gère le jardin partagé situé au cœur du quartier.

25 foyers participent activement et déposent régulièrement leurs biodéchets. Les tonnages évités sont estimés à 2,5 tonnes par an et 1 200 litres de compost a été produit puis utilisé dans les jardins partagés de Kérihouais.

En 2016, Lorient Agglomération a poursuivi sa démarche d'accompagnement et de suivi du pavillon de compostage installé au collège de Plouay depuis 2014. La concertation en amont avec le personnel du restaurant scolaire ayant la responsabilité du compostage, l'équipe enseignante et les élèves a profité à cette première opération ayant lieu milieu scolaire.



## 2.4. ACTIONS DE SENSIBILISATION

### 2.4.1. OPERATION TMOINS - SOUS-ACTION : ETUDIANTS TMOINS DU DEFI ZERO DECHET

Grâce à 10 gestes de tri et de prévention, 16 étudiants volontaires ont réduit de 38 % leur production de déchets en seulement 2 mois (d'octobre 2016 à décembre 2016).

Le 1er mois, les étudiants ont mesuré leur production de déchets, sans rien changer à leurs habitudes. Le mois suivant, ils ont mis en pratique au moins 2 gestes de tri et de réduction parmi les 10 gestes proposés (limiter les emballages, mettre un stop-pub sur la boîte à lettre, trier les biodéchets...). Un programme de formation accompagne les étudiants volontaires : visites des équipements de traitement des déchets, ateliers cuisiner les restes, achats malins, etc.

Les résultats obtenus (poids et volume) en comparant les 2 périodes permet de mesurer l'impact des éco-gestes sur leur production de déchets, soit une réduction globale de 38 % des déchets collectés :

- - 76 % de déchets ménagers résiduels (DMR)
- + 14 % d'emballages
- - 5 % de biodéchets
- - 69 % de papiers

## 2.4.2. ACCOMPAGNEMENT D'ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS

Lorient Agglomération souhaite inciter les organisateurs à prendre en compte la gestion des déchets dans l'organisation de leurs manifestations (en amont lors des achats et choix techniques, pendant la manifestation et en aval).

### EXEMPLE DU FESTIVAL INTERCELTIQUE 2016

	TONNAGES DMR	TONNAGES EMB	TONNAGES BIO
2010	101,6	3,5	3,0
2011	107,5	5,8	3,5
2012	98,7	5,5	3,7
2013	99,0	9,8	7,7
2014	76,9	21,2	15,4
2015	70,7	23,8	24,1
2016	<b>66,0</b>	<b>34,0</b>	<b>21,6</b>
ÉVOLUTION DES TONNAGES 2015/2016	<b>- 6,7 %</b>	<b>42,8 %</b>	<b>- 10,3 %</b>
ÉVOLUTION DES TONNAGES 2010/2016	<b>- 43,7 %</b>	<b>85,4 %</b>	<b>87,6 %</b>

Ces résultats montrent la quantité de déchets triés est en forte augmentation. Par contre, cette quantité ne diminue pas encore.

## 2.4.3. SENSIBILISER LES SCOLAIRES A LA PREVENTION ET AU RECYCLAGE DES DECHETS

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales agréées par l'éducation nationale pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets.

Le but est d'inscrire le volet prévention dans le programme d'animations proposé aux scolaires en développant 3 axes reprenant chacun un thème de la prévention et de proposer des visites du centre de tri des emballages ADAOZ et de la recyclerie « Le Comptoir du réemploi » aux écoliers et aux collégiens.



3 thématiques de la prévention des déchets ont été proposées aux enseignants pour l'année scolaire 2015/2016 :

- Prévention et réemploi (12 classes – 279 élèves),
- Éco-consommation et gaspillage alimentaire (12 classes – 277 élèves),
- Jardinage au naturel et compostage (8 classes – 188 élèves).

#### 2.4.4. DEVELOPPEMENT ACCUEIL TELEPHONIQUE N° VERT

Un numéro Vert dédié aux questions relatives à la gestion des déchets a été créé en 2002. Le nombre d'appel est en augmentation d'une année sur l'autre notamment du fait des différentes modifications de collecte (changement de jours, d'heures ou de fréquence de ramassage, d'élargissement des consignes de tri, changement de dotation de bacs). Ainsi, le numéro vert a traité 23 594 appels en 2016, contre 12 948 en 2015 soit une augmentation de 82 %.

Avant la mise en place du renfort, 30 % des usagers sollicitant le N° vert rencontraient des difficultés à joindre ce service. À ce jour 15 % des appels usagers n'aboutissent pas, la réponse à l'utilisateur a été améliorée avec :

- Une bonne qualité de service à l'utilisateur dans la prise en compte des demandes (augmentation du temps disponible par usager),
- Un historique lié à chaque producteur consultable par tous les agents bénéficiant du logiciel

#### 2.4.5. OPERATION SACS BIO

Lorient Agglomération a souhaité accompagner l'actualité réglementaire sur l'interdiction des sacs plastiques à usage unique (cf. Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte - Août 2015) pour :



-inciter les commerçants à proposer des sacs biosourcés et compostables au rayon fruits et légumes.

-sensibiliser les usagers sur la réutilisation de ces sacs pour la collecte des biodéchets, ce qui permet, en sus de faire la promotion de cette collecte dès l'acte d'achat des fruits et légumes.

Au cours de cet action, 9 magasins ont participé et 330 000 sacs ont été distribués pendant les 15 jours de l'opération.

## 2.5. ACTIONS EXEMPLAIRES

### 2.5.1. SENSIBILISER LES ADMINISTRATIONS DU TERRITOIRE A LA PREVENTION

Lorient Agglomération s'est engagée dans une démarche d'exemplarité des communes membres de l'agglomération par l'application d'une redevance spéciale. La facturation du ramassage des déchets issus des communes avec un tarif incitant au tri sélectif, va permettre de :

- Réduire la quantité de déchets produits par les administrations.
- Sensibiliser au tri de tous les déchets et faire respecter ces consignes sur les lieux de travail
- Inciter et accompagner les administrations pour changer les pratiques de consommation et d'achat
- Informer les administrations sur la notion de prévention des déchets.

Fin 2016, le volume de bacs DMR a diminué de 38 % alors que celui pour les biodéchets a augmenté de 7% et celui pour les emballages de 27%.

### 2.5.2. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

En tant qu' « agent » communautaire, 95 participants été sensibilisé au tri des déchets avec :

- Une formation sur le tri réalisée par les Agents de Suivi Qualité,
- La mise en place de supports de communication spécifiques dans les espaces convivialité, ainsi qu'un conventionnement avec avec Retrilog pour la collecte des piles, ampoules et néons, téléphones portables et unités centrales,
- Une visite au centre de tri et à la recyclerie.

Les espaces de convivialité (pause, déjeuner...) sont également équipés de poubelles adaptées au tri.

## 2.6. ACTIONS DE REEMPLOI

### 2.6.1. METTRE EN PLACE DES ATELIERS DU SAVOIR/CAFE REPAIR



Quand un appareil ne fonctionne plus ou qu'un objet ne plaît plus, le plus simple est souvent de le jeter.

En 2016, six ateliers se sont tenus avec l'appui d'associations locales, avec une moyenne de 10 personnes par atelier, au cours desquels les différentes thématiques ont été abordées : réparation de cycles, électro-ménager, rénovation de meubles

Partager, apprendre et montrer comment réparer, une démarche pour lutter contre le gaspillage et l'obsolescence programmée des objets.

### 2.6.2. COMPTOIR DU REEMPLOI

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions alternatives au tout jetable et à l'enfouissement. De cette volonté est née le Comptoir du réemploi.

Des objets pouvant être réutilisés, devenus inutiles pour leurs propriétaires, sont collectés dans les Points réemploi aménagés dans chacune des 13 déchèteries que compte le territoire. Ils sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont revalorisés par des personnes en parcours d'insertion socio-professionnel puis mis en vente à bas prix au Comptoir du réemploi à Lanester.

L'année 2016 se sont près de 340 tonnes d'objets collectés, dont :

- **160 tonnes** d'objets vendus, soit 46 %,
- **177 tonnes** d'objets valorisés par la matière, soit 50 %,
- **15 tonnes** de déchets ultimes, soit 4 %,
- Avec 18 agents recrutés dans le cadre de contrat d'insertion.

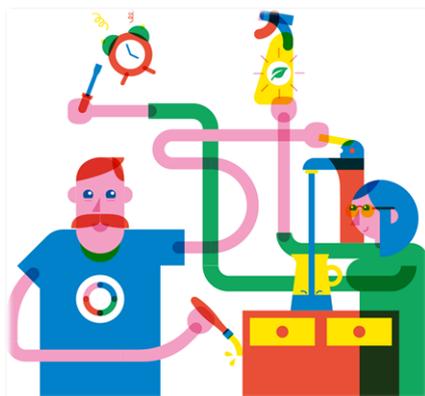
## 2.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

### 2.7.1. CREER UN PORTAIL SPECIFIQUE « TERRITOIRE ZERO DECHET »

La création d'un site dédié au programme Zéro Gaspillage Zéro Déchet doit permettre de toucher le plus grand nombre, internet étant devenu un média incontournable en matière de communication grand public.

Sur le portail « Territoire zéro déchet » est développé un espace pour suivre l'évolution du programme TZDZG, un espace pour les opérations témoins, et un espace pour exposer les initiatives locales visant à limiter la production de déchets et les gaspillages.

En 2016, 47 articles ont été publiés, et l'on dénombre 1 152 visites.



[www.zerodechet.lorient-agglo.fr](http://www.zerodechet.lorient-agglo.fr)

# PARTIE 3

## LES INDICATEURS FINANCIERS

---

# 1. BUDGET DU SERVICE

Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis l'an passé :

	2015	2016	EVOLUTION 2015/2016 EN %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *</b>	<b>27 585 202 €</b>	<b>25 695 974 €</b>	<b>- 6,8 %</b>
<b>DEPENSES VENTILABLES</b>			
Dépenses de collecte	15 214 704 €	14 311 444 €	- 5,9 %
Dépenses de traitement	9 401 656 €	8 994 062 €	- 4,3 %
Autres dépenses (recyclerie, Rivallan, etc.)	240 906 €	152 512 €	- 36,7 %
<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b>			
Annuités d'amortissement	2 392 721 €	1 927 595 €	- 19,4 %
Intérêts de la dette	335 215 €	310 361 €	- 7,4 %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT *</b>	<b>27 703 447 €</b>	<b>27 777 602 €</b>	<b>+ 0,2 %</b>
CONTRIBUTION BUDGETAIRE <i>(Résultat de la section de fonctionnement : dépenses-recettes)</i>	- 118 245 €	- 2 081 628 €	+ 1 660
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 523 632 €</b>	<b>6 580 448 €</b>	<b>- 42,9 %</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 596 875 €</b>	<b>4 410 183 €</b>	<b>- 41,9 %</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <i>(dépenses-recettes)</i>	<b>3 926 756 €</b>	<b>2 170 264 €</b>	<b>- 44,73 %</b>
<b>RESULTAT GLOBALES DES DEUX SECTIONS</b> <i>(Fonctionnement + investissements )</i>	<b>3 808 512 €</b>	<b>88 636 €</b>	

(\*) Ces montants tiennent compte des rattachements des charges et des produits.

## 1.1. SECTION FONCTIONNEMENT

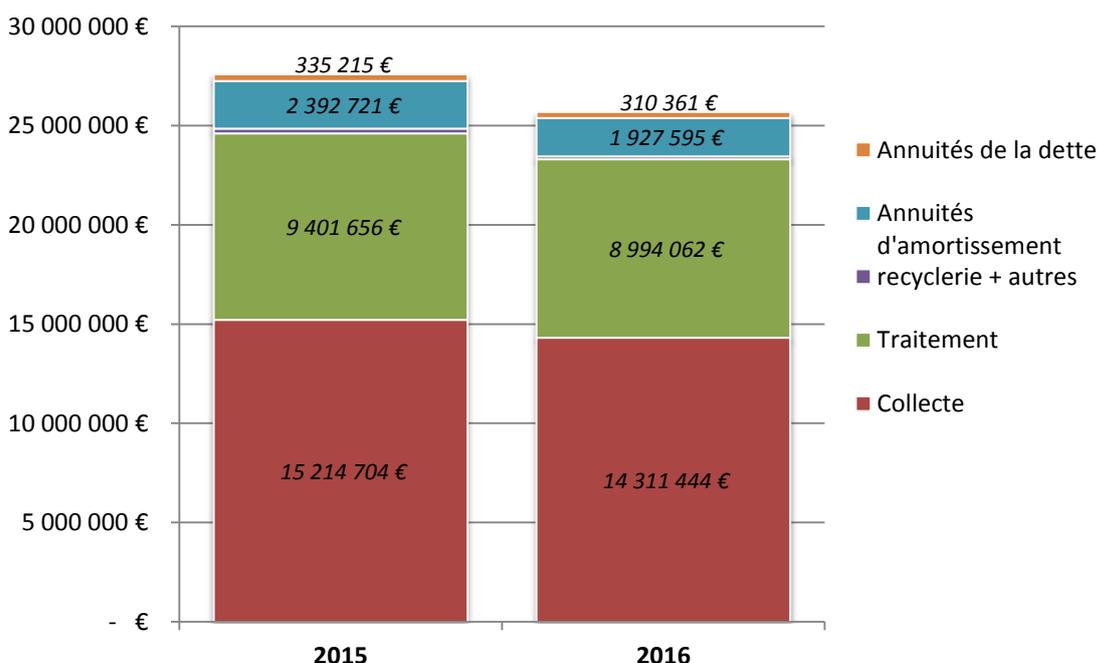
Le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2016, un excédent de 2 081 628 €. Mais toutes les dépenses liées à l'activité « déchets » ne sont pas affectées au compte spécial, ce qui explique l'apparent excédent (cf. page 43 la contribution budgétaire)

Par ailleurs, en section d'investissement, il ressort de l'exécution 2016 un besoin de financement de 2 170 264 €. Ainsi, le résultat cumulé des deux sections affiche un besoin de financement de 88 636 €.

### 1.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses sont de 25 695 974 € en 2016. Elles sont en diminution de -6,85 % par rapport à 2015, soit - 1 889 228 € (y compris rattachement de 2016 = 1 508 723 € et contrepassation en 2016 des rattachements de 2015 = 2 689 753 €) .

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Cette diminution s'explique par des dépenses en moins mais aussi par un effet entre les rattachements 2016 et la contrepassation en 2016 des rattachement 2015 :

- La diminution des dépenses de traitement - 4,34 %, soit - 407 594 € (y compris le rattachement 2016 de 535 323 € et la contrepassation en 2016 des rattachements 2015 de 1 321 632 €)
  - ✓ Nouvelle organisation du passage des camions de 19 tonnes au lieu de 26 tonnes pour le marché de transport des déchets de l'île de Groix vers le continent suite à la hausse importante des prix en 2015.
  - ✓ Sur le site ADAOZ :
    - La baisse des tonnages des déchets ménagers résiduels,
    - La baisse des tonnages d'encombrants collectés,

- L'arrêt du dévoiement des emballages à Fouesnant travaux de modernisation puisque les travaux du centre de tri de Caudan sont terminés.
- ✓ Sur le site de Kermat, baisse de la quantité de lixiviats à traiter donc baisse également de consommables, réactifs chimiques et de charbon.
- La diminution des dépenses de collecte (- 5,94 %) : - 903 260 € (y compris le rattachement 2016 de 911 100 € et la contrepassation en 2016 des rattachements 2015 de 1 261 960 €)
  - ✓ La filière ECO DDS est mise en place dans toutes les déchèteries ; Donc le coût de collecte et de traitement auprès du prestataire de collecte des Déchets Diffus Spécifiques TRIADIS diminue.
  - ✓ Baisse des coûts de collecte avec le marché du prestataire COVED suite à une modification de fréquence et des révisions négatives pour 2016.

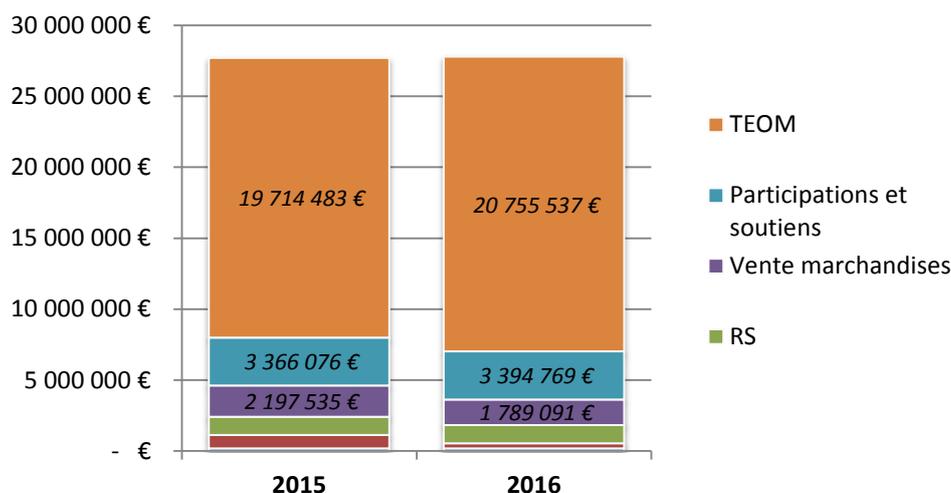
### 1.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ces recettes sont de 27 777 602 € en 2016 avec une légère augmentation de 0,27 % par rapport à 2015, soit 74 155 € (y compris rattachement 2016 de 1 028 136 € et contrepassation en 2016 des rattachements 2015 de 1 664 121 €).

Les recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2015	2016	EVOLUTION 2015/2016
<b>TEOM</b>	19 714 483 €	20 755 537 €	+ 5,3 %
<b>Vente marchandises</b>	2 197 535 €	1 789 091 €	- 18,6 %
<b>Participations et soutiens</b>	3 366 076 €	3 394 769 €	+ 0,9 %
<b>RS</b>	1 298 979 €	1 293 091 €	- 0,5 %
<b>Redevance DIB</b>	193 536 €	201 848 €	+ 4,3 %
<b>Autres</b> ( <i>Remboursement sur charges de personnel, assurance, recyclerie, etc.</i> )	932 828 €	343 266 €	- 63,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>27 703 447 €</b>	<b>27 777 602 €</b>	<b>+ 0,3 %</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Le produit de la TEOM perçu est de 20 755 537 € pour 2016.

Lorient Agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble du territoire (hors ex CC de Plouay).

Il y a eu une nouvelle proposition de convergence des taux en 2015 pour les années 2016 à 2020. Pour 2016, les taux sont de :

- communes de l'ex CC de Plouay : 10,04%
- communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 8,94%
- commune de Caudan : 6,41 %

Le financement du service public de gestion des déchets de l'agglomération de Lorient est assuré essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 74,7 % des recettes perçues en 2016.

### PARTICIPATIONS ET SOUTIENS

En 2016, leur montant est de 3 394 769 € dont 618 000 € de rattachement.

Ces recettes représentent 12,2 % des recettes perçues qui proviennent des Eco-organismes (Eco emballages, Eco mobilier, Ecofolio...), l'ADEME, le Conseil Général, etc.

### VENTE DE MARCHANDISES

Avec une diminution de - 408 444 € par rapport à 2015, ces ventes rapportent près de 1,8 millions d'euros, dont 376 000 € de recettes rattachées à l'exercice 2016.

Les papiers, cartons et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Ces recettes provenant principalement des emballages collectés, leur diminution est principalement liée à la baisse des prix de reprise des matériaux (acier, plastique, cartons et alu) et non dûe à une baisse des tonnages.

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles de déchèteries, bacs usagés) représentent 6,4 % des recettes perçues.

## LA REDEVANCE SPECIALE (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient Agglomération et CC Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, Tarifs, Redevables).

Ainsi, en 2016, la nouvelle agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Seuil d'application de la RS : 3 000 litres hebdomadaires,
- Tarifs incitatifs au tri :
  - ✓ 29,26€ le m<sup>3</sup> de DMR
  - ✓ 13,11€ le m<sup>3</sup> d'emballages ou de biodéchets

La RS représente 4,7 % des recettes perçues en 2016 (4,7 % en 2015), soit 1 293 091 €, aucun rattachement en 2016 suite au changement du logiciel de facturation et du traitement des titres de recettes (envoi par rôle à la trésorerie). Cette redevance s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs sont les suivants :

- 95,34€ HT/an pour les caravanes
- 234,68€ HT/an pour les HLL

## LA FACTURATION AUX PRODUCTEURS DE DECHETS INDUSTRIELS BANALS DEPOSANT CES DECHETS A ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2016, la facturation à des tiers représentent 200 000 €, soit 0,7 % des recettes perçues.

Ces utilisateurs sont :

- La communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers de leur territoire. En 2016, le tarif appliqué pour la prestation de tri et traitement est :
  - ✓ Pour le tri des emballages : 269 € HT/ tonne
  - ✓ Le reconditionnement des JRM 23 € HT/ tonne
- Les professionnels (entreprises, industries, établissements publics).

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Pour l'année 2016, les tarifs sont les suivants :

- Tarifs Communes membres : 68,92 € HT/tonne + TGAP 32,13 €/tonne.
  - ✓ Tarifs tiers : Biodéchets : 51,68 € HT/tonne, Emballages (mise en balle) : 38,30 € HT/tonne, Autres flux : 119,27 € HT/tonne + TGAP 32,13 € HT/tonne

## AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont des recettes occasionnelles, exceptionnelles (remboursements sur charges de personnel, d'assurance, recyclerie, etc...). En 2016, elles représentent 1,2 % des recettes perçues.

### 1.1.3. LA CONTRIBUTION DU BUDGET GENERAL

La contribution budgétaire ou contribution du budget général est un résultat mathématique constaté au moment du compte administratif entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Dans les dépenses de fonctionnement sont inclus les annuités d'amortissements et les intérêts de la dette.

Le budget du service présente, pour l'exercice de 2016, un équilibre technique avec une contribution générale de - 2 081 628 €. Cependant, certaines dépenses de fonctionnement telles que les frais d'administration générale et les dotations aux amortissements du bâti ne sont pas prises en compte, donc l'équilibre financier n'est pas encore atteint.

## 1.2. SECTION INVESTISSEMENT

### 1.2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 6 580 448 € pour 2016. Elles sont en diminution de près de 42,90 % par rapport à 2015.

En effet, les importants travaux d'investissement se sont déroulés en 2015 (modernisation du centre de tri, premiers casiers de Kermat 3, acquisition de conteneurs biodéchets et emballages pour équiper 1/3 de l'ex CC de Plouay)

### 1.2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 410 183 € pour 2016, elles sont en diminution de 41,95 % par rapport à 2015. Cette diminution est liée à la diminution des dépenses d'investissement car les recettes ont été perçues sur la même année que les travaux.

#### PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché (plus de 1 000 000 € annuel).

PRINCIPALES PRESTATIONS REALISEES	ENTREPRISE	MONTANT REALISE (€ TTC)		
		En 2014	En 2015	En 2016
<b>Collecte des déchets en porte à porte</b> <i>(6 communes)</i>	LORIS Service	3 592 683 €	3 598 579 €	3 549 426 €
<b>Exploitation de l'unité de traitement biologique</b>	GEVAL	2 487 416 €	2 464 430 €	2 535 307 €
<b>Collecte des bas de quais en déchèteries et entretien en déchèteries</b>	COVED	2 290 498 €	2 464 429 €	2 091 843 €
<b>Exploitation du centre de tri des emballages et des papiers</b>	Ateliers du Pays Fouesnantais	1 901 041 €	2 185 176 €	1 901 069 €

Le marché de prestation de collecte en porte à porte est arrivé à échéance fin 2016, c'est pourquoi, l'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte en prestation a été élaboré cette même année (Cf page 8 - Rapport annuel 2016).

Afin de définir un découpage territorial plus cohérent mais aussi équilibré le poids des lots en terme de population collectée, le marché sera alloté en deux secteurs distincts : urbain (2 communes pour 6 7794 hab.) et rural (9 communes pour 23 457 hab.).

## 2. PRESENTATION DES COUTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COUTS

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts, cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire en Hors Taxes. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

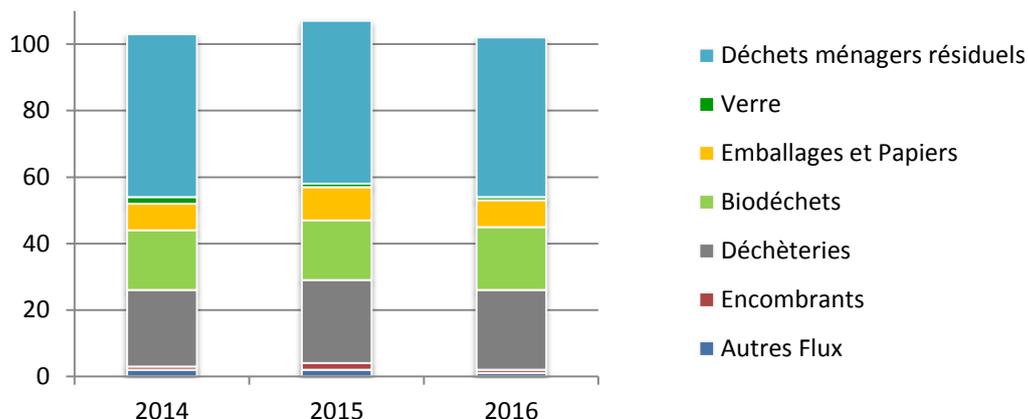
### 2.1. EVOLUTION DES COUTS AIDES DES DECHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

	2014	2015	2016
<b>Autres Flux</b>	2	2	1
<b>Encombrants</b>	1	2	1
<b>Déchèteries</b>	23	25	24
<b>Biodéchets</b>	18	18	19
<b>Emballages et Papiers</b>	8	10	8
<b>Verre</b>	2	1	1
<b>Déchets ménagers résiduels</b>	49	49	48
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>107</b>	<b>102</b>

## ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS DES DÉCHETS PAR FLUX EN EURO HT PAR HABITANT



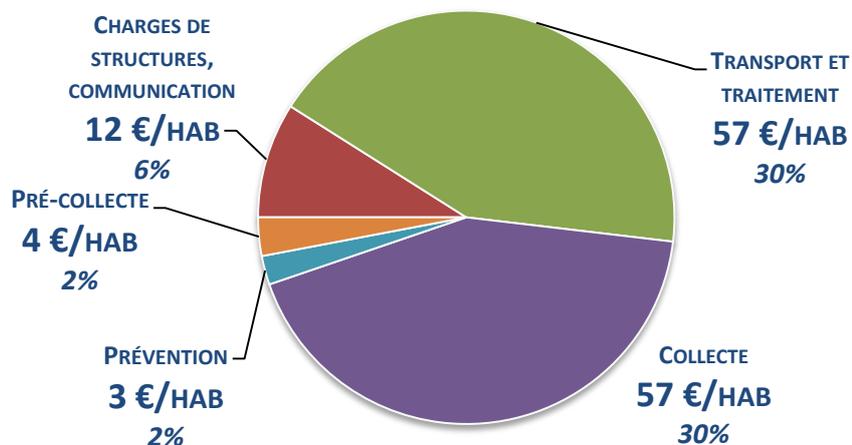
Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national<sup>1</sup> :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent un peu en-dessous de la médiane (53 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 100 kg/hab inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat,
- Les coûts du verre sont au niveau de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent un peu au-dessus de la médiane (7 €/hab), de même que les coûts de déchèteries (22 €/hab). Les quantités collectées et sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales,
- Les coûts des déchèteries sont eux-aussi légèrement supérieurs à la médiane nationale (22 €/hab),
- Tous déchets confondus (hors collecte des biodéchets), les coûts de LA sont inférieurs à la médiane nationale, de 89 €/hab,
- Les coûts des biodéchets (19 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (48 €/hab).

## 2.2. REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS EN 2016

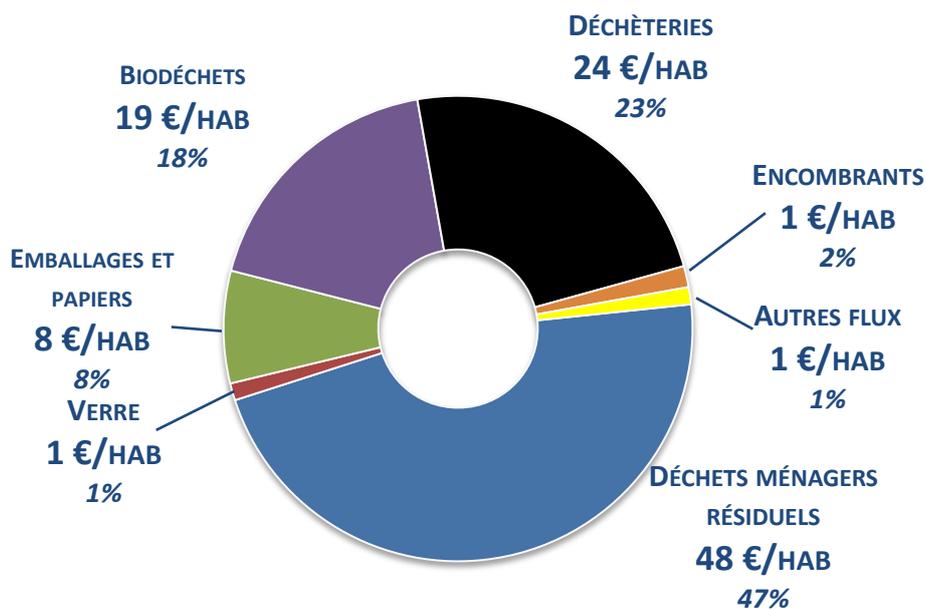
<sup>1</sup> Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2014 – ADEME – mars 2017

## RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE DE CHARGE



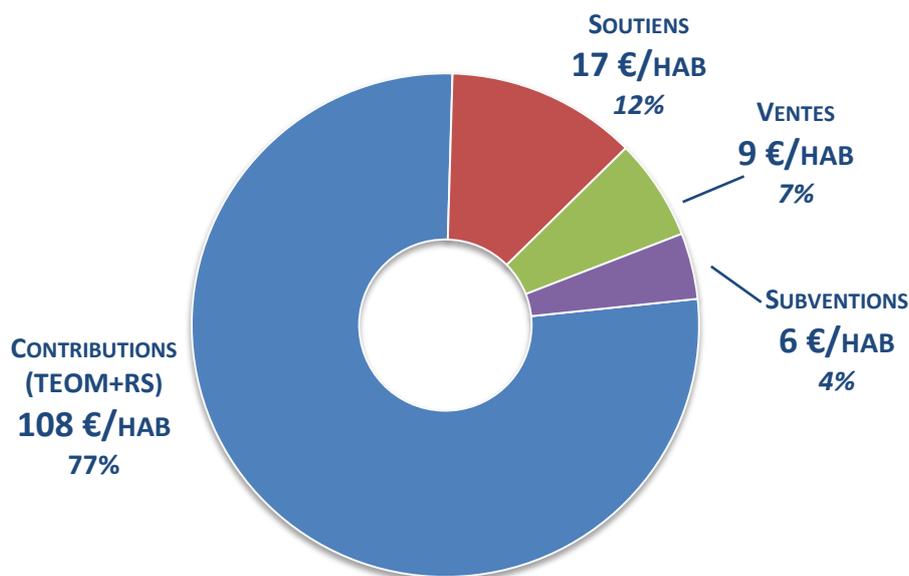
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts égales (43%).

## RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les déchets ménagers résiduels représentent la moitié des charges, suivis par les déchèteries (23%) et les biodéchets (18%)

## RÉPARTITION DES RECETTES



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 23% des charges. Les trois quarts restent à financer par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

### 2.3. DETAIL DE LA MATRICE 2016

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets							Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Encombrants	Autres flux	
Charges de structure	706 466 €	33 398 €	411 850 €	278 027 €	391 941 €	21 001 €	22 204 €	1 864 887 €
Communication	235 755 €	11 145 €	137 438 €	92 781 €	130 795 €	7 008 €	27 393 €	642 315 €
Prévention	142 211 €	29 589 €	43 767 €	29 870 €	355 054 €	1 501 €	1 901 €	603 893 €
Pré-collecte	165 757 €	67 255 €	252 594 €	307 048 €			1 809 €	794 463 €
Collecte	4 577 826 €	297 775 €	2 824 900 €	2 391 436 €	1 489 264 €	216 945 €	64 335 €	11 862 481 €
Transfert/Transport	91 154 €	57 148 €	49 277 €		482 223 €	19 498 €	9 862 €	709 162 €
Traitement	4 579 367 €		2 400 510 €	1 032 491 €	799 232 €	46 139 €	222 435 €	9 080 174 €
Gestion des DDM					229 776 €			229 776 €
Transport et traitement					1 946 208 €			1 946 208 €
<b>TOTAL Charges</b>	<b>10 498 536 €</b>	<b>496 310 €</b>	<b>6 120 336 €</b>	<b>4 131 653 €</b>	<b>5 824 493 €</b>	<b>312 092 €</b>	<b>349 939 €</b>	<b>27 733 359 €</b>
Produits industriels	26 434 €	171 644 €	1 179 935 €	7 126 €	451 090 €	1 418 €	70 167 €	1 907 814 €
Soutiens	67 813 €	71 108 €	3 075 599 €		296 196 €		19 984 €	3 530 700 €
Subventions	577 245 €	4 170 €	222 306 €	291 738 €	140 803 €	4 491 €	8 921 €	1 249 674 €
<b>TOTAL Produits</b>	<b>671 492 €</b>	<b>246 922 €</b>	<b>4 477 840 €</b>	<b>298 864 €</b>	<b>888 089 €</b>	<b>5 909 €</b>	<b>99 072 €</b>	<b>6 688 188 €</b>
<b>TVA</b>	<b>437 140 €</b>	<b>26 731 €</b>	<b>333 151 €</b>	<b>196 069 €</b>	<b>300 642 €</b>	<b>13 943 €</b>	<b>7 596 €</b>	<b>1 315 272 €</b>
Coût aidé HT	9 827 044	249 388	1 642 496	3 832 789	4 936 404	306 183	25 324	21 045 171
Coût aidé TTC	10 264 184	276 119	1 975 647	4 028 858	5 237 046	320 126	26 427	22 360 443

euros / hab	Flux des déchets							Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Encombrants	Autres flux	
Charges de structure	3,4 €	0,2 €	1,9 €	1,3 €	1,9 €	0,1 €	0,1 €	8,9 €
Communication	1,1 €	0,1 €	0,6 €	0,4 €	0,6 €	0,0 €	0,1 €	3,1 €
Prévention	0,7 €	0,1 €	0,2 €	0,1 €	1,7 €	0,0 €	0,0 €	2,9 €
Pré-collecte	0,8 €	0,3 €	1,2 €	1,5 €			0,0 €	3,8 €
Collecte	22,1 €	1,4 €	13,7 €	11,6 €	7,2 €	1,0 €	0,3 €	57,4 €
Transfert/Transport	0,4 €	0,3 €	0,2 €		2,3 €	0,1 €	0,0 €	3,4 €
Traitement	22,1 €		10,7 €	5,0 €	3,9 €	0,2 €	1,1 €	43,0 €
Gestion des DDM					1,1 €			1,1 €
Transport et traitement					9,4 €			9,4 €
<b>TOTAL Charges</b>	<b>50,8 €</b>	<b>2,4 €</b>	<b>28,6 €</b>	<b>20,0 €</b>	<b>28,2 €</b>	<b>1,5 €</b>	<b>1,7 €</b>	<b>133,1 €</b>
Produits industriels	0,1 €	0,8 €	5,6 €	0,0 €	2,2 €	0,0 €	0,3 €	9,1 €
Soutiens	0,3 €	0,3 €	14,9 €		1,4 €		1,1 €	17,1 €
Subventions	2,8 €	0,0 €	1,0 €	1,4 €	0,7 €	0,0 €	0,0 €	5,9 €
<b>TOTAL Produits</b>	<b>3,2 €</b>	<b>1,2 €</b>	<b>21,5 €</b>	<b>1,4 €</b>	<b>4,3 €</b>	<b>0,0 €</b>	<b>0,5 €</b>	<b>32,2 €</b>
<b>TVA</b>	<b>2,1 €</b>	<b>0,1 €</b>	<b>1,5 €</b>	<b>0,9 €</b>	<b>1,5 €</b>	<b>0,1 €</b>	<b>0,0 €</b>	<b>6,3 €</b>

Coût aidé HT	47,5 €	1,2 €	7,9 €	18,5 €	23,9 €	1,5 €	1,2 €	101,7 €
Coût aidé TTC	49,6 €	1,3 €	9,5 €	19,5 €	25,3 €	1,5 €	1,2 €	108,0 €

euros / t	Flux des déchets							Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Encombrants	Autres flux	
Charges de structure	19 €	4 €	29 €	34 €	11 €	5 €	14 €	18 €
Communication	7 €	1 €	10 €	11 €	4 €	45 €	18 €	6 €
Prévention	4 €	3 €	3 €	4 €	10 €	3 €	1 €	6 €
Pré-collecte	5 €	7 €	18 €	38 €			1 €	12 €
Collecte	126 €	32 €	206 €	293 €	41 €	462 €	41 €	114 €
Transfert/Transport	5 €	6 €	6 €		13 €	41 €	6 €	9 €
Traitement	126 €		163 €	126 €	22 €	98 €	143 €	94 €
Gestion des DDM					6 €			6 €
Transport et traitement					53 €			53 €
<b>TOTAL Charges</b>	<b>292 €</b>	<b>54 €</b>	<b>433 €</b>	<b>506 €</b>	<b>159 €</b>	<b>654 €</b>	<b>225 €</b>	<b>262 €</b>
Produits industriels	1 €	19 €	85 €	1 €	12 €	3 €	45 €	19 €
Soutiens	2 €	8 €	224 €		8 €		13 €	38 €
Subventions	16 €	0 €	15 €	36 €	4 €	10 €	6 €	12 €
<b>TOTAL Produits</b>	<b>19 €</b>	<b>27 €</b>	<b>325 €</b>	<b>37 €</b>	<b>24 €</b>	<b>13 €</b>	<b>64 €</b>	<b>65 €</b>
<b>TVA</b>	<b>12 €</b>	<b>3 €</b>	<b>23 €</b>	<b>24 €</b>	<b>8 €</b>	<b>30 €</b>	<b>5 €</b>	<b>13 €</b>

Coût aidé HT	271 €	27 €	120 €	469 €	135 €	651 €	161 €	199 €
Coût aidé TTC	283 €	30 €	144 €	493 €	143 €	681 €	166 €	211 €

## BRETAGNE

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012) :

- 220 kg/habitant/an d'OMR, contre 175 kg à Lorient Agglomération,
- 43 kg/habitant/an de Verre, contre 45 kg à Lorient Agglomération,
- 54 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages, contre 67 kg à Lorient Agglomération,
- 653 kg/habitant/an de DMA, contre 579 kg (504 kg hors déblai) à Lorient Agglomération,
- 85 €/t/an pour la collecte des OMR (médiane du coût complet au niveau national), - 126 €/t/an à Lorient Agglomération,

- 152 €/t/an pour la collecte des emballages hors verre et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 206 €/t/an à Lorient Agglomération.